

Le bill C-78 vise à soulager le fardeau des employés mis à pied, surtout des employés de longue date, si leur usine ou leur région a été désignée par le ministre. Néanmoins, il y a encore des faillites. A l'heure actuelle, la petite entreprise est le plus gros employeur du Canada. En quoi cette mesure aidera-t-elle la petite entreprise de Fort McMurray qui a déclaré faillite la semaine dernière? Cinq employés ont perdu leur emploi. Mais surtout, l'entreprise devait à chacun d'eux plus de \$1,000 de salaire. En vertu de la loi sur les faillites, ces personnes n'auront droit qu'à \$500. Qui figure en premier sur la liste? C'est le ministère du Revenu du gouvernement du Canada. Il aura son argent. Tant pis pour les employés, l'Impôt se servira en premier. Ensuite, après le percepteur d'impôt, vient le banquier. Et ensuite, le créancier garanti. Ou est l'employé? Tout à la fin de la liste, mais il ne touche que \$500. Nous avons vu récemment à Fort McMurray le cas d'un employeur qui avait 300 personnes à son service et qui correspondait précisément aux critères définis par le ministre. La firme Tarsands Machine and Welding Ltd a fait faillite. Les employés possédaient leur propre outillage de soudure. Ils étaient payés à l'heure. Le bien le plus précieux d'une personne, c'est son temps, son travail. La compagnie devait à ses employés de trois à quatre mille dollars. Ils avaient leur propre camion, leurs propres outils, mais on leur fournissait le matériel.

● (2130)

Nous pourrions dépeussier certaines lois désuètes qui dorment sur les tablettes. Ces gens ne peuvent réclamer que \$500 en vertu de la loi sur les faillites. J'appelle cela une injustice totale. Et voilà que le ministre nous présente une mesure dont le besoin est criant. Mais ce qu'il nous faut encore davantage, ce sont des encouragements pour aider l'industrie à prendre son essor et assainir l'économie. Ainsi, ce genre de choses ne se produirait pas.

Je voudrais exposer au ministre un cas précis. Qu'arrive-t-il quand un homme dans la cinquantaine se fait mettre à la porte? Il se dit: «Pas question d'aide sociale. Je vais me trouver un autre emploi.» Il déménage de Labrador City à Fort McMurray avec la promesse qu'il touchera une indemnité de déménagement. Il arrive à Fort McMurray et se trouve un emploi. Il demande l'indemnité de déménagement. On la lui refuse. On garde ses meubles en garantie jusqu'à ce qu'il puisse payer les frais de déménagement. Au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, on lui dit: «Je regrette, mais vous n'avez pas fait votre demande dans les formes; vous ne pouvez donc pas toucher ces fonds». Ce qu'il faut faire, c'est de nous assurer que ceux qui sont disposés à déménager puissent le faire sans obstacles; il faut même les encourager à le faire. Il n'y a pas un homme qui, après avoir travaillé pendant 20 ou 30 ans, peut rentrer chez lui et dire à sa famille: «Je ne suis plus apte à travailler. Je n'ai plus les aptitudes nécessaires pour me trouver un autre emploi». Il n'y a rien de pire pour un homme, à mon avis, que d'être obligé de dire à sa famille: «J'ai travaillé pendant 20 ou 30 ans, mais je ne vauds plus rien parce que je n'ai rien à vendre à un employeur. Personne ne veut m'embaucher». Cela est arrivé à mon père. J'ai vu ce qui s'est produit lorsqu'il s'est retrouvé sans travail pendant deux mois. Il n'a jamais été sans travail en dehors de cette période-là. Je dois dire, monsieur l'Orateur, que ça l'a rendu fou. Je craignais de rentrer à la maison, certains soirs.

Prestations d'adaptation pour les travailleurs

Mon père était un homme bon et doux qui avait l'habitude de passer beaucoup de temps avec ses enfants, mais durant cette période de chômage qui le rongeaient lentement, j'avais peur de rentrer à la maison, ne sachant pas comment il allait réagir. Cela a duré jusqu'à ce qu'il se trouve un autre emploi.

Je signale au ministre, par votre entremise, monsieur l'Orateur, que cette mesure ne répare pas les torts causés par les fermetures d'usines. Tout homme qui recevra sa prestation de retraite anticipée ou sa prestation d'adaptation—appelez-la comme vous voudrez—va regarder ce chèque du gouvernement du Canada et, surtout s'il a travaillé pendant 20 ans, il saura qu'il s'agit en fait là d'un chèque d'aide sociale. Il n'aimera pas ça. Quelle façon de détruire un être! Pensez-y bien! De tous ceux qui sont entrés dans la population active depuis un an et de tous les jeunes, 44 p. 100 n'ont pu se trouver un emploi. Cela veut dire 44 personnes sur 100. Si l'on descendait dans la rue pour y compter 100 personnes, 44 d'entre elles seraient sans travail. Pourquoi? Manquons-nous de ressources naturelles, de projets d'exploitation? Manquons-nous de capitaux? N'y a-t-il pas dans nos entreprises des personnes qui sont disposées à investir dans nos ressources et dans leur mise en valeur? N'avons-nous pas au Canada la compétence et les techniques voulues pour exploiter nos industries?

Monsieur l'Orateur, nous avons aussi bien les ressources matérielles et que les ressources humaines. Mais il faut que le gouvernement entende raison. Il faut lui faire comprendre que l'initiative est une chose précieuse, qu'elle ne peut toujours être réprimée. Il faut qu'une personne puisse, si elle le veut, investir son temps et son argent. Qu'on lui permette de créer des emplois. Qu'on ne lui impose pas des mesures budgétaires comme celles que le ministre des Finances a annoncées le 12 novembre. Qu'on ne change pas les règles du jeu au point qu'on puisse se dire: «Le gouvernement m'a offert des stimulants il y a une dizaine d'années, il a prévu des stimulants fiscaux pour m'inciter à construire des immeubles d'appartements, des immeubles résidentiels à logements multiples, à emprunter pour acheter des REER et pour investir dans notre économie et nos industries». Le gouvernement l'a fait pour créer des stimulants. Il disait: «Nous pouvons le faire». Ces mêmes stimulants sont devenus des échappatoires pour le ministre des Finances. Le gouvernement les a établis comme des stimulants, puis le même gouvernement en fait des échappatoires et déclare qu'il va toutes les supprimer. Il mine ainsi lentement l'esprit d'initiative des Canadiens. Avec le temps, et grâce au ministre, monsieur l'Orateur, c'est le genre de choses que l'on verra de plus en plus. Nous allons établir une mesure législative qui contribue à régler les problèmes. Le gouvernement Providence va s'en charger et tout arranger. Pour commencer, ce sont des problèmes que les gouvernements créent eux-mêmes. Je trouve cela totalement et absolument inacceptable.

L'article 4 vise la constitution de l'Office d'aide à l'adaptation des travailleurs. Il sera absolument impossible à un office composé de cinq membres de traiter toutes les demandes que cette mesure législative suscitera. Que cherche-t-on à faire en créant cet office? On cherche à accroître les effectifs de la fonction publique. On nous impose encore une fois un office—allez-y, ouvrez les portes et créez de plus en plus de fonctionnaires! Ce service ministériel devra probablement prendre de l'expansion car il devra s'installer dans tout le pays. Je suppose